



Collectif
Des agents des
SDIS



Montreuil, le 10 octobre 2025

AVIS SEVERE DE LA COUR DES COMPTES SUR L'ENSOSP

Peu de lecteurs auront été au bout de la lecture de ce rapport, aussi voici l'essentiel :
Un précédent rapport de 2015 avait préconisé la comptabilité analytique, le 1^{er} a été
présenté au conseil d'administration de septembre 2023...

Sont évoquées la question du financement de l'ENSOSP par le biais du CNFPT et la
participation de l'Etat, la « surcotisation » employeur sur chaque sapeur-pompier
professionnel, avec quelques pistes de clarification.

Le manque de visibilité de la programmation des formations, la variabilité de la durée des
formation, de leur montant, l'absence de prévisibilité des SIS sur les coûts liées aux
formations de leurs agents vont l'objet d'une longue analyse.

Le fonctionnement de l'école avec ses particularités, la diversité des statuts, les mises à
disposition et ses liens avec les autres grandes écoles met en lumière des spécificités
justifiables et des lacunes à « normaliser ».

Il est pointé qu'une part des locaux sont sous utilisés.
La question de la représentation au sein du conseil d'administration est aussi à interroger.

La création des Emplois Supérieurs de Direction, la durée de la formation et le fait qu'ils
soient à la charge de l'ENSOSP a fragilisé le modèle de financement de l'établissement.

L'analyse de l'organisation de l'outil ENSOSP (avec des doublons,) des bilans
insuffisants en termes de recherches ou de partenariats internationaux est cinglant.

La CGT plaide depuis longtemps pour plus de transparence, un rapprochement pour le
tronc commun avec les autres fonctionnaires pas forcément sur le site de l'ENSOSP, une
intégration plus forte dans la galaxie du CNFPT tout en préservant les spécificités
« métiers ». Ce rapport est l'occasion de parler de cet outil, d'interroger son
fonctionnement, de débattre de son apport à la Sécurité Civile.

L'avis de la cour des
comptes sur l'ENSOSP :

